

Réseaux sociaux l'heure du « *social computing* » ?

Quelles conséquences juridiques ?

Christiane Féral-Schuhl

9, rue Royale, 75008 Paris

Tél : 33 (0)1 70 71 22 00 - Fax : 33 (0)1 70 71 22 22 - E-mail : contact@feral-avocats.com

www.feral-avocats.com

QUELLES CARACTERISTIQUES ?

- ❑ Collecte massive de données : internautes incités à fournir :
 - ✓ un “profil” (description d’eux-mêmes)
 - ✓ des contenus (photos, vidéos.....)
 - ✓ des listes de contacts
- ❑ Campagnes publicitaires ciblées / services gratuits
- ❑ Mémoire d’éléphant
- ❑ Capacité impressionnante de dissémination

RISQUE D'ATTEINTE A LA VIE PRIVEE

❑ Pas de contrôle des données personnelles

- ✓ pas de protection contre la copie des profils
- ✓ difficile / impossible de retirer des données publiées

❑ Une préoccupation à l'échelle de tous les pays!

- ✓ **Canada** : conservation des données : comptes désactivés et comptes supprimés (rapp.16 juillet 2009)
- ✓ **Californie** : 5 plaintes pour absence de contrôle efficace
- ✓ **France** : une action prioritaire pour la Cnil (rép. Min. 2/09/08)
- ✓ **UE** : 30^{ème} conf. mondiale de sept. 2008 et G29

Recomm. 30ème conférence mondiale – sept. 2008

□ Pour les **utilisateurs**

- ✓ Réfléchir soigneusement aux données publiées dans leur profil
- ✓ Vigilants sur les informations personnelles sur d'autres personnes

✓ Pour les **fournisseurs** de réseaux sociaux

- ✓ Diffusion des communications de bonnes pratiques en matière de publication d'informations personnelles
- ✓ Se conformer aux normes de respect de la vie privée en vigueur dans chaque pays où le service est effectif
- ✓ *Opt-out* pour les informations générales
- ✓ *Opt-in* pour les informations sensibles

G29 : avis 12 juin 2009

- ✓ Applicabilité du **droit** communautaire **sur la protection des données personnelles**
- ✓ Mise en place de **mesures de protection des mineurs**
- ✓ **Suppression de comptes restés inactifs pendant un certain temps**
- ✓ Possibilité pour des personnes non membres des réseaux sociaux de bénéficier d'un **droit de suppression des données** qui les concernent

DES RISQUES AMPLIFIES A PARTIR DE LA CONNEXION PROFESSIONNELLE

❑ Atteintes à la réputation de l'entreprise

- ✓ Perte du contrôle de la communication extérieure
- ✓ Fausses rumeurs
- ✓ Divulgence d'informations confidentielles

➔ risque existe selon 74% des collaborateurs d'une entreprise (Deloitte)

❑ Atteintes au SI : encombrements ou saturations du réseau

❑ Perte du temps de travail

“ 46% des utilisateurs de Facebook et Netlog surfent sur ces sites pendant leurs heures de travail (...); 82% des répondants déclarent y passer moins d'une demi-heure par jour, 14% surfent entre 30 et 60 minutes et 4% dépassent l'heure de surf sur les réseaux sociaux”

QUELLES STRATEGIES POSSIBLES?

□ “*laisser-faire*” ?

- ✓ responsabilité de l'employeur / commettant pour diffusion d'une information préjudiciable

□ *Interdiction* ?

- ✓ 1 employeur / 5 y songe (*rapport Vactures-references et Koppen*)
- ✓ Pouvoir de contrôle sur les outils technologiques mis à la disposition de l'employé (respect des principes de transparence et de proportionnalité)

QUELLES STRATEGIES POSSIBLES?

□ *Politique d'incitation ?*

- ✓ au service et dans l'intérêt de l'entreprise ?
- ✓ développement des outils privés dans la sphère professionnelle : tél portable, mails, connexion internet personnelle...
- ✓ Quels avantages ?
 - Élargir des réseaux de clients
 - Communiquer auprès d'anciens élèves de grandes écoles
 - Communiquer auprès d'anciens groupes de salariés

Mais aucun moyen de contrôle des contenus !

- ❑ Renforcer l'obligation de confidentialité ?
 - ❑ Sensibilisation et rappel du devoir de loyauté ?
 - ❑ Mesures de sanctions ?
-
- ➔ Vers le développement des réseaux sociaux d'entreprise ?

Vers le développement des réseaux sociaux d'entreprise ?

□ Quels avantages ?

- ✓ réseaux **propriétaires, sécurisés et internes**
- ✓ garder le **contrôle de son image** en communiquant :
 - sur de nouvelles activités, sur la marque....
 - sur les engagements sociaux et environnementaux de l'entreprise
- ✓ Mieux **optimiser les compétences internes**
 - faciliter la communication entre employés et services ,
 - mieux visualiser les domaines de compétences de chacun,
 - Partage de connaissances, partage d'expériences,
 - mobiliser les acteurs autour de projets stratégiques

Attention : quel statut juridique ?

- ❑ Responsabilité éditoriale ?

- ❑ Responsabilité dérogatoire de l'hébergeur ?

- ❑ Dans le doute : définir les règles de fonctionnement
 - ➔ identité des membres du réseau,
 - ➔ contrôler les échanges et les contenus émis

FERAL - SCHUHL / SAINTE - MARIE

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Merci de votre attention !

Des questions ?

9, rue Royale, 75008 Paris

Tél : 33 (0)1 70 71 22 00 - Fax : 33 (0)1 70 71 22 22 - E-mail : contact@feral-avocats.com

www.feral-avocats.com

© Féral-Schuhl / Sainte-Marie Société d'Avocats - 2008